

Dr X

à Monsieur le Directeur Adjoint
CPAM de Colmar

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception de votre courrier recommandé du 08/08/2008 à propos de la récupération d'indus fondée sur un certain nombre d'articles L

J'accuse également le coup. ..Plutôt mal !

Voilà un patient âgé, gravement dépendant, présentant une situation de détresse vitale, hospitalisé en situation d'urgence, qui sera d'ailleurs admis en réanimation plusieurs jours, oscillant entre la vie et la mort ; et voilà que son médecin qui, non content de lui avoir peut-être bien sauvé la vie ce jour là, va encore lui payer son transport en ambulance ! Et tout ça, parce qu'il n'a pas mis la bonne croix dans la bonne case sur un formulaire! Il faudrait en rire si ce n'était à pleurer !

J'avais à ce moment là sans doute des choses plus importantes à penser que de remplir toutes les lignes d'un bon de transport. **Ce que je sais, c'est que je n'ai jamais, de toute ma carrière, prescrit de transport en ambulance pour aller acheter des glaces à Cora !** Probablement que ce jour là, l'état du patient m'a paru plus important que certaines exigences administratives (je suis médecin avant tout) **qui d'ailleurs me semblent manquer de respect au secret médical**, ce papier passant entre les mains d'un certain nombre de personnes qui ne sont pas forcément autorisées à y avoir accès !

« Des prestations indûment versées » ! Comme si cet homme n'avait pas « mérité » d'être véhiculé en ambulance vu son état. Aurait-il fallu qu'il attende qu'un membre de sa famille vienne le conduire à l'hôpital ? (sa fille habite à l'étranger). Je me dis que la moindre des civilités eut été que l'on me donne un coup de téléphone ou bien que l'on me renvoie ce papier afin de le compléter, plutôt que de m'adresser directement un courrier recommandé, comme on l'aurait fait pour un malfrat !

Je pense également que si un regard médical compétent avait été préalablement porté sur ce dossier, le problème des « sommes indûment versées » ne se serait pas posé.

Vous me voyez profondément choqué par cette façon de procéder, et je constate une fois de plus avec regret que la préoccupation principale de la SS est comptable, que sa vocation sociale file à vau-l'eau et que aussi bien les patients que ceux qui s'en occupent n'ont plus guère droit au respect le plus élémentaire. Je suis également blessé de voir qu'on essaye de gratter quelques sous auprès de ces médecins présumés irresponsables alors qu'on dépense tous les ans certainement de belles sommes en imprimant des tonnes de papiers (avec entre autres des relevés statistiques) que la plupart d'entre nous n'ont même pas le temps de lire sauf à y passer leurs soirées, ou bien en payant tous les ans des campagnes coûteuses pour la vaccination antigrippale par exemple (affiches , dépliants courriers aux médecins, campagnes télévisées avec des vedettes etc....)alors que la vaccination contre la grippe est entrée dans les mœurs et que un ou deux rappels simples sur les ondes et dans la presse feraient très certainement l'affaire etc. etc....

Je vous laisse juge.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Dr. X

NB. J'ai prescrit ce jour une potence pour une personne âgée afin de lui permettre de se débrouiller seule à domicile (ce que prône d'ailleurs notre gouvernement me semble-t-il) Cette potence coûte environ 150 euros, **achat non pris en charge par la SS**. Mais la caisse **paye la location** de l'appareil, **pendant 10 ans s'il le faut** sans se poser la moindre question ! Cette même caisse qui nous menace de poursuite parce que nous n'avons pas mis la bonne petite croix dans la bonne petite case ! **Je voudrais qu'on m'explique !!**